

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 001-210101895-20240916-DEL24\_41VD3-DE



N° 24/41

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Membres

En Exercice : 14  
Présents : 13  
Procuration : 1  
Votants : 14  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 1

L'an deux mil vingt-quatre et le seize septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 02 septembre 2024

Membres présents à la séance : Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie, VERDET Patricia.

Membres excusés : ARTERO Véronique (donne pouvoir à Laurent CARREZ)

Secrétaire de Séance : **Bernard FOUCART**

**Objet : Retrait du Syndicat mixte pour l'équipement et l'animation du Plateau de Retord et du Haut-Valromey**

Vu les statuts du Syndicat mixte pour l'équipement et l'animation du Plateau de Retord et du Haut-Valromey ;

Vu l'article L.5721-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Lorsque les statuts n'ont pas prévu une procédure spécifique, les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical » ;

Considérant que la Commune d'Injoux-Génissiat ne bénéficie pas de retombées du « développement touristique du Plateau de Retord et du Haut-Valromey », du « ski nordique » et du « ski alpin » ;

Considérant que l'assise des pistes de ski nordique et de ski alpin sur le territoire de la Commune est moindre

Monsieur le Maire propose le retrait de la Commune d'Injoux-Génissiat du Syndicat mixte pour l'équipement et l'animation du Plateau de Retord et du Haut-Valromey.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **Accepte**, le retrait de la Commune d'Injoux-Génissiat du Syndicat mixte pour l'équipement et l'animation du Plateau de Retord et du Haut-Valromey ;

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire,



Denis MOSSAZ